

**Dix-huitième session**

La Haye, 2-7 décembre 2019

**Rapport intérimaire du  
Comité d'élection du Procureur**

1. Le présent rapport intérimaire du Comité d'élection du Procureur (ci-après, le « Comité ») est soumis au Bureau de l'Assemblée des États Parties (ci-après, l'« Assemblée »), conformément au paragraphe 22 du Mandat pour l'élection du Procureur (ci-après, le « Mandat »).<sup>1</sup>

**I. Le Comité et son mandat**

2. Le Mandat a été adopté par le Bureau le 3 avril 2019. Conformément à ce mandat, le Bureau a décidé de désigner un représentant par groupe régional, en se basant sur les consultations menées avec les groupes régionaux en tant que membres du Comité d'élection du Procureur. La mission du Comité est de faciliter la nomination et l'élection du prochain Procureur de la Cour pénale internationale en appliquant les méthodes de travail définies dans le Mandat.<sup>2</sup> Par ailleurs, le Bureau a décidé de nommer un groupe de cinq experts indépendants, soit un par groupe régional, afin qu'il aide le Comité à s'acquitter de son mandat.

3. Ainsi, le 7 juin 2019, le Bureau a désigné les personnes suivantes comme membres du Comité d'élection du Procureur :

- (a) M. l'ambassadeur Marcin Czepelak (Pologne) ;
- (b) M. Lamin Faati (Gambie) ;
- (c) M. l'ambassadeur Andreas Mavroyiannis (Chypre) ;
- (d) Mme l'ambassadrice Sabine Nölke (Canada) ;
- (e) M. l'ambassadeur Mario Oyarzábal (Argentine).

4. Le 27 juin 2019, le Bureau a nommé les personnes suivantes membres du groupe d'experts chargé d'aider le Comité à s'acquitter de son mandat :

- (a) M. Francisco Cox Vial (Chili) ;
- (b) Mme Aurélie Devos (France) ;
- (c) M. Charles Jalloh (Sierra Leone) ;
- (d) M. Motoo Noguchi (Japon) ;
- (e) Mme Anna Richterova (République tchèque).

<sup>1</sup> ICC-ASP/18/INF.2.

<sup>2</sup> ICC-ASP/18/INF.2, para. 9.

5. Le 23 juillet 2019, conformément au paragraphe 5 de son Mandat, le Comité a désigné Mme l'ambassadrice Sabine Nölke comme présidente et M. Andreas Mavroyiannis comme vice-président. Afin de faciliter la coordination entre le Comité et le groupe d'experts, les experts ont désigné M. Charles C. Jalloh comme leur président.

## II. Point sur le travail du Comité

6. Le Comité s'est réuni par visioconférence les 8, 11, 23 et 25 juillet 2019. Le groupe d'experts a participé à la visioconférence du 11 juillet.

7. Comme prévu par le Mandat<sup>3</sup>, le Comité a demandé au groupe d'experts de lui soumettre un projet d'avis de vacance de poste définissant les exigences pour le poste de Procureur, conformément à l'article 42 du Statut de Rome. Le Comité a examiné le projet d'avis de vacance de poste et l'a soumis à l'approbation du Bureau le 26 juillet 2019. Le Bureau l'a approuvé le 31 juillet 2019, et l'avis a été publié sur le site web de la Cour le 2 août 2019, la date limite d'envoi des candidatures étant fixée au 31 octobre 2019. L'avis de vacance de poste a ensuite été transmis aux États Parties, et le Président de l'Assemblée a demandé qu'il soit diffusé au niveau national, par les voies professionnelles ou institutionnelles appropriées, afin que le plus grand nombre possible de professionnels de la justice pénale en ait connaissance dans l'ensemble des régions. L'avis de vacance de poste a également été diffusé auprès d'autres parties prenantes.

8. Le 12 septembre, Mme l'ambassadrice Sabine Nölke, en sa qualité de présidente du Comité, a remis un compte-rendu écrit au Président de l'Assemblée des États Parties au nom du Comité. Dans ce compte-rendu, la Présidente indiquait que les membres du Comité et du groupe d'experts avaient soigneusement réfléchi à la manière la plus économique et la plus efficace de mener à bien leur tâche tout en respectant les exigences fixées dans le Mandat. Ainsi, le Comité a élaboré une feuille de route comportant les principales étapes et échéances à respecter. Aux fins de l'exécution de cette feuille de route, et pleinement conscient des incidences budgétaires en jeu, le Comité a demandé au Bureau d'approuver la tenue de trois réunions.

(a) Une réunion de deux jours pour le groupe d'experts à La Haye, en décembre 2019. Cette réunion consistera pour le groupe à examiner les candidatures reçues et à préparer une première sélection de candidats et une série de questions d'entretien pour le Comité. La Présidente a indiqué que cette réunion pourrait avoir lieu en marge de la session de l'Assemblée afin de tirer parti de la présence à La Haye de certains membres du groupe d'experts ;

(b) Une réunion de deux jours pour les membres du Comité à New York, en février 2020. Cette réunion consistera pour le Comité à examiner la sélection du groupe d'experts, à établir une liste de candidats à recevoir en entretien, et à déterminer les questions et les modalités d'entretien ;

(c) Une réunion de trois jours pour le Comité et le groupe d'experts à La Haye, en avril 2020. Cette réunion consistera à réaliser les entretiens et à déterminer le contenu du rapport final du Comité, ainsi qu'à établir la liste des candidats présélectionnés à recommander aux États Parties.

9. Lors de sa réunion du 17 septembre 2019, le Bureau a approuvé la demande du Comité. Un autre compte-rendu a été adressé par la Présidente du Comité au Président le 22 octobre. Dans ce compte-rendu, la Présidente donnait un aperçu des 55 candidatures reçues pour le poste à la date du 18 octobre 2019, ventilées par groupe régional, par sexe et par système juridique. Le compte-rendu contenait également une recommandation du Comité préconisant que le délai d'envoi des candidatures soit prolongé jusqu'au 25 novembre 2019 et que la Présidence adresse un rappel aux États Parties pour qu'ils diffusent l'avis de vacance de poste aux institutions pertinentes de leur juridiction et encouragent les candidats qualifiés à envoyer leur candidature.

<sup>3</sup> ICC-ASP/18/INF.2, para. 12.

10. Au 31 octobre 2019, **116 candidatures** avaient été reçues. Ces candidatures peuvent être ventilées comme suit :

11.

<i>Groupe régional</i>	<i>Etats Parties</i>	<i>États non parties</i>	<i>Total</i>
Région Afrique	27	9	36
Région Asie-Pacifique	2	5	7
Région Europe orientale	6	4	10
Région Amérique latine et Caraïbes	10	-	10
Région Europe occidentale et autres États	45	8	53

<i>Sexe</i>	<i>Total</i>
Féminin	38
Masculin	78

<i>Système juridique</i>	<i>Total</i>
Droit civil	67
Common law	23
Système mixte/autre	26

12. Le Comité et son groupe d'experts sont impatients de pouvoir examiner les profils reçus à la suite de la prolongation du délai d'envoi des candidatures. Le Comité continuera de tenir le Bureau et les États Parties informés du déroulement de la procédure. Il est prévu que le rapport final du Comité soit présenté fin mai 2020.

13. Si nécessaire, M. l'ambassadeur Marcin Czepelak (Pologne) est prêt à présenter ce rapport verbalement lors de la dix-huitième session de l'Assemblée.